



## **Tentez trois actions simples en faveur de la biodiversité au pied de votre immeuble :**

- 1 - Limitez la hauteur de coupe de la pelouse à 6-8cm;**
- 2- Pratiquez une fauche tardive (juillet) sur une bande de pelouse.**
- 3- Maintenez un bosquet ou une haie en forme libre, et préservez la végétation spontanée de leur parterre**

*L'année dernière, la Commission Environnement de l'Union de Quartiers Buclos Grand-Pré avait édité une charte de la gestion durable des espaces verts dans le but de protéger la biodiversité de notre quartier (vous pouvez retrouver le texte intégral de cette charte sur le site Internet de l'UQBP <http://uqbgp.fr/index.php?n=Environnement.LaCharteEspacesVerts>)*

*Il est possible de débiter l'application de cette charte, en mettant en place quelques essais très simples et limités en surface, dans votre copropriété.*

*Discutez-en avec votre conseil syndical, ou l'entreprise ou le gardien entretenant les espaces verts de votre copropriété pour tenter dès ce printemps l'un ou l'autre de ces essais...*

### **1 - Limitez la hauteur de coupe de la pelouse à 6-8cm**

La tonte à ras (3-4 cm) répétée 10 à 12 fois par an, conduit souvent à une pelouse clairsemée envahie par les pissenlits, à une réduction sévère du nombre d'espèces végétales et à l'apparition de zones de sol quasiment nues.

L'adoption d'une hauteur de coupe à 6-8 cm, tout en n'éliminant que le tiers du brin d'herbe à chaque tonte, permet de renforcer la vitalité du gazon et sa résistance à la sécheresse et favorise la floraison de davantage de plantes, ce qui à terme, conduit à une augmentation du nombre d'espèces (c'est cela la diversité).

Par ailleurs, ce type d'entretien qui diminue la fréquence des coupes (5-6 fois par an) conduit à une économie de temps, d'énergie et donc à une diminution des charges d'entretien des espaces verts, sans compter le soulagement de vos oreilles auxquelles seront épargnées quelques heures du vrombissement des tondeuses.

### **2- Pratiquez une fauche tardive (juillet) d'une bande ou d'un îlot de pelouse**

Sur une partie de la pelouse, par exemple une bande plus ou moins large et pas forcément rectiligne, ou sur un îlot judicieusement localisé (zone en continuité d'un bosquet ou d'une haie, butte, cercle autour d'un gros arbre...) essayez une fauche tardive de la pelouse, c'est-à-dire reculez la date de la première tonte de l'année à la mi-juillet ou au début août. Ceci permettra aux plantes d'accomplir leur cycle naturel : croissance, floraison, reproduction par graines et donnera par ailleurs un aspect champêtre à ce petit coin de pelouse.

Ce mode de gestion est très favorable à l'augmentation du nombre des espèces végétales et aussi au

développement des insectes (papillons, abeilles...) et de la petite faune (oiseaux, hérisson...). Le résultat ne sera pas forcément spectaculaire dès la 1<sup>ère</sup> année, mais à terme ce sera une belle illustration de la biodiversité ordinaire au pied de chez vous.

### **3- Préservez un bosquet ou une haie en forme libre, et gardez la végétation spontanée de leur parterre**

Bien souvent la sévérité de la taille au carré des haies et de la taille en boule des arbustes isolés conduit à une uniformité et à une monotonie des espaces entourant les immeubles.

Retrouvons un équilibre entre cette gestion classique et une gestion semi naturelle des arbustes.

Choisissez un bosquet, situé en périphérie ou dans un secteur moins fréquenté de votre copropriété en proposant une gestion différente et allégée.

Sa taille sera peu fréquente, simplement tous les 3 ou 4 ans, et restera douce pour respecter la forme naturelle de chacun des végétaux. Bien vite ce bosquet sera plein de vie, agréable à regarder avec des fleurs, des fruits, des couleurs changeantes au fil des saisons. En respectant aussi la végétation spontanée du parterre de ce bosquet, comme par exemple le lierre, et en ne le débarrassant pas systématiquement des feuilles mortes l'automne, ce secteur deviendra un îlot de diversité en offrant refuge aux oiseaux, insectes et petite faune (hérissons, écureuils...).

Ces trois exemples de pratiques relèvent de **la gestion différenciée des espaces verts** qui consiste «à ne pas appliquer à tous les espaces verts urbains la même intensité, ni la même nature de soins».

C'est une gestion plus proche de la nature et plus respectueuse de l'environnement. Ses objectifs sont simples : enrichir les villes d'espèces végétales et animales régionales, limiter les atteintes à l'environnement déjà malmené, créer un cadre de vie agréable et des paysages diversifiés.

*Si vous êtes tentés par la mise en place de ces petites expériences dans votre copropriété. Faites le savoir à la commission environnement en déposant un message à :*

*- Bernard Perraudin 04 76 04 74 94 - [bperraudin@wanadoo.fr](mailto:bperraudin@wanadoo.fr)*

*- André Bornard 04 76 90 30 06 - [andre.bornard@wanadoo.fr](mailto:andre.bornard@wanadoo.fr)*